

BULLETIN DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 Rue de Solferino Paris 7

Tel. 551 7139



BULLETIN MENSUEL N° 148 - JUILLET - AOUT 1973

SNTRS - CGT :
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

LOISIRS... VACANCES ... Pourquoi un Tourisme Social?

par J.P. SCHATTE
Secrétaire National du SNTRS-CGT

Pour la grande majorité des travailleurs la vie peut se résumer à ceci :

• Un travail toujours plus astreignant, souvent insipide, des transports par trop communs et de ce fait : pénibles, des repas "expédiés" au mieux dans des cantines surchargées...

• Des conditions même d'existence qui se dégradent : concentration abusive des villes qui deviennent "dortoir"... sans expression, sans véritable vie et d'ailleurs démunies des infrastructures sociales (il n'y a pratiquement pas de crèches par exemple !..) sportives, de loisirs, culturelles.. une dégradation constante de l'environnement et par ce fait des habitats bruyants.

Cette situation pénible des travailleurs et plus spécialement des citadins débouche naturellement sur un besoin vital d'air pur de détente, de soleil, de vacances.

C'est là l'explication profonde des "migrations" vers la campagne, la montagne, la mer, de chaque Week-End.

Il est donc scandaleux, mais significatif du rôle qu'elle s'est choisi, de voir la "grande presse" pérorer sur le "mauvais comportement" et en pointillé en déduire "l'imbécillité des foules" provoquant ces encombrements dans les gares et sur les routes ces hécatombes périodiques.. et aux vacances la spéculation sur les prix.

Rien, ou presque rien sur les causes profondes par exemple : le non étalement des vacances qui est déjà par lui-même une cause de surcharge et de spéculation.

D'ailleurs dans ces mêmes journaux, magazines, pour les vacances "Il n'y a qu'à choisir" et une publicité toujours plus envahissante vous parle du bungalow au bord de la mer et du voyage aux Antilles ou ailleurs en passant par la résidence secondaire. Sur le fait que dans ce pays en plein développement plus de 50 % de la population (les travailleurs et retraités en constituant la grande majorité) ne partent toujours pas en vacances...RIEN !

Il y a même dans ce contexte des "Sociologues distingués" pour parler d'une "Civilisation des loisirs" en oubliant de mentionner qu'il manque par exemple : 1.000.000 de lits sociaux de vacances.

- En 1970 (au Congrès National du Tourisme : Juin 1970) il apparaissait que 43 % seulement de la population partait en vacances (moyenne 21 jours) et que cette situation était le résultat d'une "véritable ségrégation par l'argent" ainsi pour :

- 1 enfant sur deux et
- 3 adultes sur cinq..

LE DROIT AUX VACANCES RESTE A CONQUERIR.

Devant cette démonstration des besoins réels nos militants ont agi pour que le CAES, sans nuire au développement des activités traditionnelles : sports, loisirs, culture.. rejoigne dans l'effort de réalisation les Comités d'Entreprises qui unissent leurs moyens pour réaliser des centres de loisirs et vacances.

Cette action doublée d'une intervention (tarifs dégressifs fonction des revenus et charge familiale) pour mettre ces installations à la portée de toutes les bourses a déjà porté des résultats assez spectaculaires :

• La capacité d'accueil du CAES a plus que quadruplée de 1969 à 1972 (1969 : 100 lits)

• En 1972 : 1.000 adultes, 700 enfants de moins de 12 ans et 125 de plus de 12 ans.. ont bénéficié de nos installations. Rapproché aux 1.150 enfants et adolescents partis en colonies de vacances ou en stages divers.. et aux 25.000 journées de Centres aérés on peut mieux mesurer l'effort accompli.

Les engagements actuels devraient porter la capacité d'accueil à 875 lits été et 385 lits hiver en 1975. (Fin centre d'OLERCN - Extension AUSSOIS - Réalisation VILLEFRANCHE sans parler de 2 installations régionales une à NANCY et la base nautique MARSEILLE.)

Cependant il reste beaucoup à faire pour éviter les trop nombreux refus mais alors là chacun doit se souvenir QU'UN DROIT ET PARTICULIEREMENT CELUI DES VACANCES CELA SE CONQUIERT !...

COMMISSIONS D'AVANCEMENT

Cet article ne constitue qu'un premier bilan succinct que l'on peut établir après la tenue des commissions paritaires 73.

Cette année le rapport demandes/retenus a encore régressé, et la situation est particulièrement catastrophique pour les passages en catégories 3A, 2B et 3B. Comme le montre le tableau récapitulatif suivant :

| CATEGORIE | DEMANDES | RETENUS | % |
|-------------|----------|---------|--------|
| 1A | 175 | 16 | 9,1 % |
| 2A | 61 | 10 | 16,4 % |
| 3A ARS | 190 | 8 | 4,2 % |
| 1B | 240 | 15 | 6,25 % |
| 1Bbis Dess. | 38 | 3 | 7,9 % |
| 2B | 327 | 15 | 4,58 % |
| 3B | 280 | 16 | 5,7 % |
| 3B Dess. | 15 | 3 | 20 % |

| CATEGORIE | DEMANDES | RETENUS | % |
|---------------|-------------|------------|--------------|
| 4B | 24 | 6 | 25 % |
| 4P Dess. | 2 | 1 | 50 % |
| 5B | 27 | 8 | 29,6 % |
| 6 à 8B | 9 | 9 | — |
| 1D | 19 | 2 | 5,25 % |
| 2D | 115 | 16 | 13,9 % |
| 3D | 39 | 4 | 17,9 % |
| 4D | 13 | 13 | — |
| TOTAUX | 1574 | 147 | 9,3 % |

(Pour les catégories 6 à 8B il y avait en fait 24 possibilités, mais seulement 9 présentations).

Si l'on prend l'exemple de la catégorie 2B, en tenant compte de l'ancienneté requise pour une présentation en paritaire (5 ans) il faudrait 25 ans pour obtenir le passage dans cette catégorie !!!

Dans ces conditions, la sélection a-t-elle encore un sens, alors que l'on se trouve en présence d'un nombre de dossiers faisant la démonstration que l'agent a acquis la qualification correspondant à la catégorie postulée, très nettement supérieur aux possibilités. Les critères d'ancienneté (dans la catégorie, au CNRS, et âge) constituent le seul élément permettant un choix qui ne soit pas arbitraire.

C'est la position de notre syndicat qui s'appuie en cela sur des textes existant dans la Fonction Publique (article 15 du chapitre concernant la promotion des agents, du statut général des Fonctionnaires) et qui rencontre l'opposition de l'administration.

Indépendamment de ce problème de fond, il faut souligner les conditions déplorable dans lesquelles se sont déroulées les commissions. Cette année - le mécontentement des personnels devant le retard de la tenue des commissions 73 ; a conduit l'administration qui porte l'entière responsabilité de ce retard, à précipiter leur réunion

obligeant les membres à travailler dans de très mauvaises conditions aussi bien en ce qui concerne la consultation préalable des dossiers, que pendant la commission ou en raison du temps très court (1 journée en 1B pour 240 dossiers) accordé à leur examen, aucune réelle discussion n'a pu avoir lieu sur les dossiers. Il faut signaler également qu'un certain nombre de patrons, devant le blocage des promotions des agents inscrits sur liste d'aptitude sur titre, ont présenté leurs agents en paritaire, bien que ces derniers aient déjà les titres de la catégorie postulée.

Il est évident que ces candidatures n'ont pas été prises en considération.

Les problèmes qui ont été succinctement évoqués ci-dessus, seront développés dans un document élaboré par la commission Avancement. Ils nous conduisent à nous interroger sur le sens et les conditions de notre participation à ces commissions dans le contexte actuel.

Ces différentes questions feront l'objet d'une discussion dans notre syndicat, et seront débattues en particulier au cours du B.N. du 6 Juillet.

J. FARCY

Membre du B.N.

INFORMATIONS I R C A N T E C

1) Pour faire bénéficier les ressortissants de l'IRCANTEC d'un complément de retraite comparable à celui qui résulte de l'attribution uniforme de 3 points d'indice au 1.10.72, il est décidé d'une attribution forfaitaire de 10 points de retraite pour chacune des années de service prises en charge par le régime.

2) Valeur du point pour le 1er semestre 1973 : 0,479 F

3) Propositions du Conseil d'Administration

Montant du salaire de référence pour l'année 1972 : 2,98 F

Valeur du point pour le 2^e semestre 1973 : 0,493 F

Pour protester contre le relèvement insuffisant de la valeur du point, les représentants des salariés ont décidé d'exprimer leur réprobation par un refus de vote avec inscription au

SECTION NATIONALE - INSERM -

L'ACTION A L'INSERM

Le mécontentement est grand à l'INSERM. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler les différentes actions menées au mois de Mai.

Dans la plupart des sections il y a eu des Assemblées Générales, où les personnels ont pu exprimer leur volonté de voir aboutir des revendications posées depuis fort longtemps auprès de la Direction de l'INSERM.

C'est ainsi que Monsieur BURG a reçu des motions où revenaient inlassablement : le droit à la sécurité de l'emploi, à de meilleurs salaires, ainsi que de meilleures conditions de travail, le droit à la formation permanente et l'intégration des hors statut. Mais ce qui vraiment est au centre des préoccupations de toutes les sections, c'est la titularisation et l'amélioration des carrières. En effet le 15 Mai, à partir de 14 heures de nombreuses délégations des personnels de St Louis, de Boulogne, de Bicêtre, de Claude Bernard, etc... ont été reçues par Monsieur JEUNOT, Monsieur FONROJET refusant de les recevoir. Peut-être a-t-il été impressionné par le nombre de personnes présentes : plus de soixante !

Toutes les délégations ont insisté sur le déclassement d'un très grand nombre d'ITA et sur la quasi impossibilité d'avoir une promotion à l'INSERM. En effet beaucoup d'agents sont depuis 10 ans, 15 ans, dans leur catégorie (3B et 2B surtout) et ne sont même pas inscrits sur les listes d'aptitude (paritaires, diplômes, dérogation). Ceux qui, par contre sont inscrits sur ces listes attendent un poste depuis 2, 3, 5 ans et même plus. Les personnels ne peuvent plus se contenter des réponses telles que "Nous avons déjà fait beaucoup d'efforts, nous ne pouvons faire plus...".

Tous les personnels présentés, ainsi que tous ceux, qui, pendant cette semaine d'action, du 8 au 16 Mai ont manifesté d'une façon ou d'une autre (délégations, pétitions, télégrammes) leur mécontentement devant une telle situation, ont en même temps exprimé leur volonté de voir la Direction de l'INSERM défendre son budget, car le personnel n'admet pas que celle-ci se retranche derrière les décisions du gouvernement. La politique menée par celui-ci dans le secteur recherche n'est

pas en faveur du développement de la recherche en général ni même de la recherche médicale et le personnel de l'INSERM en est bien conscient, c'est pour cela qu'il demande à la Direction de lutter contre cette orientation en exigeant entre autres un nombre de créations de postes d'ITA qui ne soit pas dérisoire. Qu'est-ce qu'une centaine de postes (toutes catégories confondues) lorsqu'il y a plus de 60 personnes qui attendent pour accéder en 2B aux diplômes ! et plus de 30 pour passer en 3B. Sans parler des catégories D où toutes les possibilités de dérogations sont épuisées !! Aucune réponse à ce jour n'est parvenue au Secrétariat National, en ce qui concerne les revendications d'ordre générales présentées par les sections. Par contre, l'Intersyndicale a reçu une réponse à une lettre qu'elle avait adressée le 15 Mai à la Direction de l'INSERM.

Le 4 Juin une réunion intersyndicale avait été décidée, afin d'examiner les réponses de la Direction à notre lettre du 15 Mai. Nous avons beaucoup regretté l'absence des camarades de la CFDT qui ont cru bon de nous préciser "En ce qui concerne la prochaine intersyndicale prévue pour le 4 Juin et devant porter très spécifiquement sur le problème des hors statuts, nous avons décidé de ne pas nous joindre à vous :

1) Parce que la position de notre section a été exposée lors d'une entrevue récente.

2) Parce que la position de la direction de l'INSERM est également connue et qu'elle refuse d'apporter directement une solution à une situation dont elle s'estime non responsable..."

Dans le souci de continuer nos actions dans l'unité la plus large, avant d'envoyer cette lettre à la Direction de l'INSERM nous avons demandé aux camarades de la CFDT de la signer avec nous.

Nous pensons proposer aussi aux camarades du SGEN-CFDT de venir discuter sur les différentes formes d'actions à mener, avec tous les syndicats, ces actions ne pouvant en tout état de cause, être "suffisamment rares, 2 fois par an, pour prendre l'effet d'évènement" comme le suggère la CFDT.

Y. ALEXANDRE
Secrétaire Nationale

ENTREVUE DU 5 JUIN DE NOTRE SECTION SYNDICALE INSERM-CGT AVEC LA DIRECTION

FORMATION PERMANENTE

1) Ligne budgétaire demandée au budget 1974. (montant non précisé).

2) Engagement ferme de la part de l'INSERM d'une discussion avec les syndicats, en Septembre, sur les possibilités de cours existant déjà, se référant essentiellement à l'Education Nationale (recensement qui sera fait par l'INSERM) sur le temps d'absence pour suivre ces cours, et sur les modalités d'application de la Formation Permanente à l'INSERM.

ECHELONS ACCELERES

Après une "pause" dans l'attribution des avancements d'échelons accélérés pour 1973 (= diminution du nombre d'échelons accélérés réellement attribués) l'Administration s'est engagée

pour les promotions 1974 à utiliser toutes les possibilités existantes.

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

L'Administration a confirmé que lors du recrutement des agents, elle tient compte de leur qualification professionnelle.

STAGIAIRES

La prime : une note sur le bulletin INSERM va rappeler que tous les agents des catégories 1B à 7B et A y compris les stagiaires bénéficient de la prime.

Sont restés sans réponse précise les points suivants :

- la date de sortie du décret sur la sécurité d'emploi.
- la date d'application aux catégories B et D de l'INSERM de la 3^e tranche du plan Masselin (4 à 8P et 4 à 6D).
- la date de la réunion de la Commission des diplômes.

L. BRIGANT
Membre du B.N. 3

LA VIE DES SECTIONS

PREMIERE SEMAINE DE LA SEMAINE D'ACTION SUR LES NON-TITULAIRES, ET SUR L'ACTIVITE DES SECTIONS AU COURS DU MOIS ECULF.

CENTRE DE DOCUMENTATION

230 49 6 11 2 102 230 3

La section SNTPS poursuit son action contre l'utilisation abusive de nombreux vacataires pour des tâches permanentes et pour la défense des vacataires en place.

Elle a déjà obtenu un succès sur deux points importants : l'application aux vacataires des 32 jours ouvrés existants pour les ITA, et pour les vacataires recrutés pour 6 mois le paiement de 12,7 % (au lieu de 8 %) de leur salaire pour les congés.

REGION MEDITERRANEE

Le Conseil Syndical Régional élu au Congrès des 5 et 6 Avril a tenu sa première réunion fin Mai, outre les problèmes de l'action en cours le CSR s'est particulièrement penché sur les questions de trésorerie et d'information.

Rappelons que le CSR Méditerranée compte 21 membres et le Bureau Régional 9 membres. Le camarade D. PAILHERY du Centre de Luminy est le premier Secrétaire régional du SNTPS.

BORDEAUX

Meeting intersyndical le 15 Mai au matin, délégation au rectorat l'après-midi, échos de l'action dans la presse locale (Sud-Ouest, la France, informations régionales télévisées.)

Signature massive d'une pétition sur les revendications signée par 75 % des chercheurs et des ITA de BORDEAUX - Action pour la défense des personnels du CNEOX.

BELLEVUE - Organisation en 2 sous-sections (ITA et Manuels).

S/section manuels : 3 manifestations sur les lieux de travail afin d'être reçus par Mr CURIEN. Entrevue avec Mr CREYSSEL le 5 Juillet.

S/section ITA : questionnaire au personnel ITA sur les revendications et les moyens de les faire aboutir. -Assemblée-débat sur le questionnaire

NANCY

Grève de 24 H. le 15 Mai, Assemblée-débat très suivie organisée par l'Intersyndicale locale Université - Recherche, des décisions pour la poursuite de l'action ont été prises dans l'unité.

CAEN Assemblée Générale CGT-CFDT-FEN le 15 Mai au matin avec une importante participation des personnels.

Une forte délégation s'est rendue au rectorat où elle a été reçue, le soir à 18 H.15 les personnels de recherche ont participé à la manifestation place St Pierre à CAEN avec les autres fonctionnaires.

10.000 tracts ont été distribués à la population et un très important matériel a été édité en direction des personnels. - La conférence de presse organisée par les syndicats a eu un large écho dans la presse locale.

Le 21 Mai l'action s'est poursuivie par une grève de 24 H. de tous les personnels non-enseignants de l'Université de CAEN.

POITIERS

Le lundi 14 Mai Assemblées Générales sur les lieux de travail dans les laboratoires.

Le 15 Mai meeting central CGT-FEN-CFDT avec 200 participants, il a été décidé :

-l'adoption d'un cahier de revendication sur les hors statuts qui a été porté au Président de l'Université

-une lettre ouverte à tous les parlementaires du département

-la participation à la manifestation intercatégorielle de l'après-midi qui a rassemblé 1 millier de fonctionnaires.

ORSAY

Appel à la grève le 15 Mai du SNTPS, du SNFSup, du SNCS, du SNPESB et du SNPEN(FEN).

Largement suivie dans tous les laboratoires malgré le refus de participer de la CFDT, la grève a été active par une série d'initiatives en direction des pouvoirs publics.

Notons que ce sont les délégations d'ORSAY avec CIP qui ont permis d'obtenir une entrevue à la Fonction Publique et à l'Education Nationale sur l'application au CNRS de la réforme du cadre B et pour poser le problème de la titularisation.

ROSCOFF

Grève de 24 H. le 15 Mai à l'appel FEN-CGT-CFDT - motions et télégrammes aux pouvoirs publics de la station biologique de ROSCOFF.

FACULTE DE LA HALLES AUX VINS

Très bonne Assemblée Générale des ITA le 15 Mai au matin à l'appel de la CGT seule, grève bien suivie participation importante à la manifestation parisienne.

GRENOBLE

Campus Universitaire grève de 24 H. le 15 et le 21 Mai très bien suivie, actions diverses en direction des pouvoirs publics.

Groupe de laboratoires CNRS A.G. le 15 matin décision de grève prise pour la journée.

COLLEGE DE FRANCE

A.G. le 15 Mai à 13 H., adoption de motion - appel à participer à la manifestation parisienne l'après-midi.

REGION PARISIENNE

Convoquée à l'initiative du Collectif Provisoire R.P. une Assemblée Générale s'est tenue le 11 Mai avec une très forte participation.

Après un très large débat sur la base des informations données par le CPP sur les difficultés rencontrées notamment du côté de la CFDT et en raison de l'initiative unilatérale de la FEN, le Collectif ayant recueilli l'opinion des adhérents a pris diverses décisions qui ont recueilli un large écho.

Le 15 Mai participation importante des ITA parisiens avec les chercheurs à une manifestation dans le hall du CNRS, à 12 H. entrevue obtenue avec l'Administration.

L'après-midi derrière les banderoles du SNTRS et du SNETP-CGT (enseignement technique) 2.000 travailleurs ont défilé dans la manifestation des enseignants parisiens (soit 1/5 du cortège).

VILLEJUIF

Institut de Recherches sur le Cancer - Les sections CGT-CFDT-FEN ont organisé une conférence de presse le 8 Mai pour expliquer leur opposition à l'"Appel Pasteur" (financement de la recherche médicale par la charité publique).

Dix huit journalistes étaient présents, il y a eu des articles dans 7 quotidiens, une dizaine d'hebdomadaires et plusieurs revues spécialisées.

De plus le jour de la collecte les sections syndicales aidées par les Bureaux nationaux ont distribué des tracts à l'entrée des mairies de PARIS et de Banlieue expliquant la position des syndicats de la recherche médicale sur la collecte Pasteur.

ORLEANS

A l'issue d'une A.G. le 15 Mai la grève a été votée et diverses actions ont été organisées en direction des pouvoirs publics.

Notons que l'Administrateur du groupe refusait d'accorder la salle de la cantine et que cela a conduit le personnel à organiser devant ses bureaux une importante manifestation sur le droit syndical.

TOULOUSE

Préparée par une série de réunion unitaire CGT-CFDT-FO-FEN au plan régional la semaine d'action du 10 au 18 Mai a connu un bon succès dans la plupart des laboratoires et centres de recherche.

Un important matériel a été diffusé dans tous les laboratoires.

La grève a été largement suivie notamment au LAAS (90 %) - large écho dans la presse locale.

* PERMANENCE du SYNDICAT
PENDANT les VACANCES d'ETE *

Le SNTRS-CGT assurera une permanence durant les congés d'été. Cette permanence sera assurée du 30 JUILLET au 27 AOUT 1973 par le camarade ALLEGRET André - au siège du Syndicat - 10 rue de Solférino - PARIS 7^e Tél : 551 71 39 - tous les Mardi après-midi compris entre ces 2 dates.

les REFORMES CATEGORIELLES dans la Fonction Publique

Afin de mieux comprendre les réformes catégorielles il est nécessaire que chacun sache ce que l'on entend par catégorie dans la Fonction Publique.

Au CNRS, à l'INSERM, aux INSA nous avons une grille des salaires divisée en 3 catégories A, 9 catégories B, 7 catégories D. A ces catégories spécifiques correspondent des catégories fonction publique qui sont définies à la fois par le niveau de recrutement et la fonction exercée.

Afin d'éviter toute confusion entre les catégories fonction publique et nos catégories, nous appellerons ces dernières grades, cette appellation étant d'autre part beaucoup plus juste.

- Ainsi à la catégorie A fonction publique (fonctions de conception et de direction, recrutement au niveau de l'enseignement supérieur) correspond nos grades 1A, 2A, 3A, 1B et 1D.
- A la catégorie B fonction publique (fonctions d'application, recrutement au niveau de l'enseignement secondaire) correspond nos grades 2B, 2D, 3B, 3D.
- A la catégorie C fonction publique correspond nos grades 4B, 5B, 6B, 7B, 4D, 5D, 6Dbis.
- A la catégorie D fonction publique correspond nos grades 8B, 9B, 6D.

Ces dernières catégories constituant les personnels d'exécution. Le SNTRS-CGT a toujours mené la lutte pour l'application immédiate et intégrale des mesures prises dans la fonction publique pour les personnels qu'il représente (salaires, réformes catégorielles, avantages sociaux etc.). En Mai 1968 la direction du CNRS s'engageait à appliquer pour ses personnels toutes les mesures prises dans la fonction publique : donc les réformes catégorielles.

Pourquoi des réformes catégorielles ?

Lors de la création du statut des fonctionnaires en 1946 l'échelle hiérarchique des salaires était de 1 à 8. Les impôts étaient retenus par le patron sur le salaire mensuel (retenue à la source).

Par la suite, outre la suppression de la retenue de l'impôt à la source, diverses mesures entraînaient des distorsions de cette grille (prime hiérarchique d'un taux annuel

de 450 F par point au dessus de l'indice 450, taux d'indemnité dégressive jusqu'à l'indice 187 brut).

Il s'en suivit un élargissement de l'éventail hiérarchique dont les catégories C et B furent les principales victimes.

Les réformes catégorielles ne sont donc pas des augmentations de salaires même si elles se traduisent de cette manière, mais un réajustement indispensable au déroulement de certaines carrières.

1) Catégories C et D

Le contrat signé par toutes les organisations de fonctionnaires sauf la CGT (la CFDT étant revenue par la suite sur sa signature) et appelé plan Masselin, s'il apportait des améliorations sensibles pour les petites catégories, était trop étendu dans le temps (5 ans) et empêchait toute autre réforme pendant cette durée. Janvier 1974 sera la dernière étape de ce plan et si la direction du CNRS s'en tient aux propositions initiales ce sera d'une manière restrictive par rapport aux augmentations indiciaires de la fonction publique (moins 10 points pour la 8B, moins 5 points pour la 7B, moins 13 points pour la 6B, moins 12 points pour la 4D, moins 10 à 20 points pour la 4B).

Signalons que le plan Masselin prévoyait la fusion des contremaîtres et des chefs d'équipe il nous paraît logique de revendiquer cet alignement.

Aussi devons nous exiger l'application intégrale de ce plan ce qui devrait aussi conduire à la fin de la discrimination entre nos administratifs et leurs homologues B en ce qui concerne le déroulement de carrière.

2) Catégories B

Le contrat d'Octobre 1972 a été signé par la seule FEN et 2 syndicats existants à l'état corpusculaire la CFTC et les autonomes. Ce contrat est très insuffisant et encore plus étalé dans le temps (6 ans).

Considérant que dans l'Education Nationale nous n'étions pas le seul corps de contractuel à bénéficier de ces mesures (les personnels contractuels de l'enseignement supérieur entre autres ont la même grille que nous) c'est au niveau du ministère de l'Education Nationale que se sont faites les diverses propositions.

En voici l'essentiel :

Pour la 3B - 3D

| | au 1/12/72 | au 1/7/73 | au 1/7/74 | au 1/7/75 | au 1/7/76 | Total |
|----------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------|
| 12è éch. | | +6 (42 F) | +4 (28 F) | +7 (49 F) | +8 (56 F) | +25 (175 F) |
| 7è éch. | | +6 (42 F) | +4 (28 F) | +6 (42 F) | +6 (42 F) | +22 (154 F) |
| 4è éch. | | +6 (42 F) | +4 (28 F) | +6 (42 F) | +5 (35 F) | +21 (147 F) |
| 3è éch. | +6 (42 F) | | +4 (28 F) | +6 (42 F) | +7 (49 F) | +23 (161 F) |
| 1er éch. | +6 (42 F) | | +4 (28 F) | +6 (42) | +8 (56 F) | +23 (161 F) |

Pour la 2B et 2D l'échelonnement est sensiblement le même sauf pour les premiers échelons.

Pour la 2B (+10, +15, +16, +21 etc..)

Pour la 2D (+13, +18, +21)

Au cours d'entretiens avec l'Education Nationale et la Fonction Publique tout en protestant contre l'insuffisance de telles mesures nous avons demandé :

- que les premiers échelons de la 2D et de la 2B soient remontés.
- que la 3B et la 3D terminent à l'indice 423 à la fin du plan au lieu

de 388 en prenant comme référence la grille des instituteurs.

que les 2D et 3D soient réellement alignés sur les 2E et 3R.

Car en effet si les indices de début et de fin de ces grades sont identiques, le déroulement de carrière est très différent.

D'autre part des propositions ont été faites pour la 1Bbis :

(0, +4, +6, +8, +10, +12, +15). Notre revendication demeure la fusion de la 1B et de la 1B bis.

DERNIERES NOUVELLES : LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

- 1) Salaires
- relèvement de l'indice 153 à ... 157 ! du minimum de rémunération
 - création d'une commission d'étude chargée de faire une étude comparative des rémunérations du secteur privé et de la fonction publique.
 - rendez-vous en Juillet avec les organisations signataires de l'accord salarial 1973 (FEN-FO-CFTC et autonome) pour le réajustement des salaires en fonction de la hausse des prix.

- 2) Catégorie B
- les fiches de réforme de la catégorie B ont été votées par 20 voix (administration, FEN !!!, CFTC) contre 12 (CGT, CFDT, FO, CGC).
 - la demande de reprise des discussions sur cette réforme avec l'ensemble des organisations a été repoussée par 19 voix (administration, FEN, CFTC) contre 12 (CGT, CFDT, FO, CGC).

- 3) Catégorie A
- le conseil s'est prononcé à l'unanimité pour le relèvement du début de carrière.

4) Non-Titulaires

- création d'un groupe de travail pour étudier la situation des non titulaires et proposer des solutions à adopter.

5) Projet de loi sur la reversion de la pension de la femme fonctionnaire

au bénéfice des enfants mineurs et du mari survivant est en fait repoussé à la prochaine session parlementaire. Signalons que ce projet est très restrictif.

Devant ces maigres résultats le bureau de l'UGFF a décidé d'une grande campagne d'information, de mobilisation pour le début Septembre sur :

- le pouvoir d'achat et le déclassement des fonctionnaires
- le minimum de rémunération
- les droits syndicaux
- la titularisation des non titulaires
- les conditions de travail
- les reclassements catégoriels

Pour sa part le SNTRS-CGT donnera tous les éléments nécessaires à ses militants, à ses adhérents pour permettre une plus grande mobilisation des travailleurs de la recherche sur ces problèmes essentiels.

J.C. GINET

Membre du B.N.

DERNIERE MINUTE

18 VACATAIRES LICENCIES A LA M.S.H. !

18 vacataires de la Maison des Sciences Humaines ont été informés le 27 Juin (juste avant les congés !) de leurs licenciements, qui doivent prendre effet, pour les uns en Août, pour les autres en Décembre 1973.

Pourtant tous remplissent des fonctions permanentes, presque tous ont été embauchés depuis plusieurs années et maintenus par dérogation, tous constituent des cas sociaux graves (couples de vacataires jetés tous les deux au chômage, travailleurs immigrés menacés d'expulsion par application conjuguée des circulaires CREYSSEL et FONTANET.). Aux termes des déclarations publiques antérieures de Mr CREYSSEL, ils ne sont donc pas licenciables.

Malgré l'action immédiate des sections syndicales de la MSH et de responsables ra-

tionaux du SNTRS-CGT, du SGEN-CFDT et du SNCS-FEN, Mr CREYSSEL a refusé toute entrevue, la déclarant "inutile" !

Après plusieurs licenciements individuels, ce licenciement collectif confirme la volonté de la Direction du CNRS d'appliquer dans le sens le plus restrictif, malgré ses professions de foi "sociales" et "humanitaires", la circulaire CREYSSEL dénoncée par tous les syndicats.

Cette mesure très grave appelle la riposte de tous les ITA. Malgré les vacances, prenez immédiatement contact avec nos sections syndicales et protestez auprès de la Direction du CNRS !

G. BERNET

Secrétaire National

TABLEAU DES SALAIRES au 1^{er} JUIN 1973

Grille BRS n° 148

édité par le **SNTRS-CGT**

| <p>Dans ce tableau vous trouverez pour toutes les catégories et tous les échelons de contractuels, les Salaires du 1^{er} Juin 1973.</p> <p>Les chiffres représentent les salaires bruts mensuels de la Région Parisienne : traitement principal (TP) sur la base annuelle de 7.332 F au 1^{er} Juin 1973 à l'indice 100, plus indemnité de résidence (IR) de Paris (15 % du traitement principal).</p> <p>Pour LA PROVINCE, les salaires bruts mensuels peuvent être obtenus (à quelques centimes près) en multipliant les salaires de la Région Parisienne par le rapport $\frac{100 + \text{taux IR zone considérée}}{100 + \text{taux IR de la région parisienne}}$: ce qui revient à appliquer les coefficients suivants :</p> | | | | | | | | | | | | <p>Zones</p> <p>Coefficients à appliquer..</p> | <p>2° (13 %)</p> <p>0,98260</p> | <p>3° et 4° (11,5 %)</p> <p>0,96956</p> | <p>5° et 6° (9%)</p> <p>0,94788</p> | <p>Pour avoir les SALAIRES NETS, il convient de déduire la Sécurité Sociale l'IRCANTEC et le capital décès, la MGEN (voir le calcul au tableau la page) et d'y ajouter les allocations familiales et le supplément familial de traitement ainsi que, pour la Région Parisienne, les 23 F d'indemnité de transport.</p> | | | | | |
|---|-------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|--|-------------------------------------|---|---|--|--|--|--|--|--|
| | 1 ^{er} échelon | 2 ^e échelon | 3 ^e échelon | 4 ^e échelon | 5 ^e échelon | 6 ^e échelon | 7 ^e échelon | 8 ^e échelon | 9 ^e échelon | 10 ^e échelon | 11 ^e échelon | 12 ^e échelon | | | | | | | | | |
| | Ind. Salaire | Ind. Salaire | Ind. Salaire | Ind. Salaire | Ind. Salaire | Ind. Salaire | Ind. Salaire | Ind. Salaire | Ind. Salaire | Ind. Salaire | Ind. Salaire | Ind. Salaire | | | | | | | | | |
| 1A | 539. 3787,23 | 615. 4321,31 | 691. 4855,30 | 740. 5199,62 | 778. 5466,61 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2A | 356. 2501,43 | 383. 2691,18 | 410. 2880,84 | 436. 3063,60 | 463. 3253,24 | 501. 3501,24 | 539. 3787,23 | 576. 4047,23 | 615. 4321,31 | | | | | | | | | | | | |
| 3A | 330. 2318,78 | 349. 2452,27 | 372. 2613,84 | 394. 2768,43 | 413. 2901,92 | 436. 3063,60 | 459. 3225,17 | 485. 3407,83 | 515. 3618,66 | 546. 3836,49 | 576. 4047,23 | | | | | | | | | | |
| 1Bbis | 304. 2136,02 | 327. 2297,70 | 345. 2424,09 | 363. 2550,59 | 387. 2719,26 | 410. 2880,84 | 433. 3042,51 | 451. 3168,91 | 478. 3358,66 | | | | | | | | | | | | |
| 1B | 304. 2136,02 | 327. 2297,70 | 345. 2424,09 | 363. 2550,59 | 387. 2719,26 | 410. 2880,84 | 433. 3042,51 | 451. 3168,91 | 478. 3358,66 | 508. 3569,49 | 531. 3731,07 | 554. 3892,64 | | | | | | | | | |
| 2B | 240. 1686,37 | 255. 1791,79 | 274. 1925,28 | 289. 2030,61 | 304. 2136,02 | 320. 2248,43 | 333. 2339,86 | 349. 2452,27 | 363. 2550,59 | 387. 2719,26 | 410. 2880,84 | 433. 3042,51 | | | | | | | | | |
| 3B | 213. 1496,62 | 222. 1559,87 | 238. 1672,28 | 248. 1742,53 | 264. 1854,95 | 277. 1946,27 | 293. 2058,78 | 312. 2192,28 | 327. 2297,70 | 337. 2367,94 | 356. 2501,43 | 363. 2550,59 | | | | | | | | | |
| 4B | 211. 1482,63 | 221. 1552,88 | 228. 1602,04 | 237. 1665,29 | 246. 1728,54 | 255. 1791,79 | 266. 1869,03 | 274. 1925,28 | 282. 1981,45 | 293. 2058,78 | 300. 2107,95 | | | | | | | | | | |
| 5B | 201. 1412,29 | 211. 1482,63 | 222. 1559,87 | 230. 1616,13 | 240. 1686,37 | 250. 1756,62 | 260. 1826,86 | 269. 1890,11 | 276. 1939,28 | 284. 1995,53 | | | | | | | | | | | |
| 6B | 183. 1285,88 | 190. 1335,04 | 199. 1398,29 | 205. 1440,46 | 211. 1482,63 | 218. 1531,80 | 224. 1573,96 | 230. 1616,13 | 236. 1658,30 | 242. 1699,45 | | | | | | | | | | | |
| 7B | 176. 1236,63 | 183. 1285,88 | 190. 1335,04 | 197. 1384,21 | 203. 1426,38 | 210. 1475,54 | 215. 1510,71 | 221. 1552,88 | 228. 1602,04 | 234. 1644,21 | | | | | | | | | | | |
| 8B | 166. 1166,38 | 169. 1187,46 | 175. 1229,63 | 179. 1257,71 | 183. 1285,88 | 186. 1306,97 | 190. 1335,04 | 194. 1363,13 | 199. 1398,29 | | | | | | | | | | | | |
| 9B | 142. 997,71 | 157. 1103,13 | 162. 1138,30 | 164. 1152,30 | 166. 1166,38 | 168. 1180,47 | 170. 1194,46 | 172. 1208,84 | 174. 1222,63 | | | | | | | | | | | | |
| 1D | 277. 1946,27 | 304. 2136,02 | 327. 2297,70 | 345. 2424,09 | 363. 2550,59 | 387. 2719,25 | 410. 2880,84 | 433. 3042,51 | 451. 3168,91 | 478. 3358,66 | 508. 3569,41 | 554. 3892,64 | | | | | | | | | |
| 2D | 237. 1685,29 | 255. 1791,79 | 277. 1946,27 | 300. 2107,95 | 323. 2269,52 | 341. 2395,11 | 363. 2550,59 | 387. 2719,26 | 410. 2880,84 | 433. 3042,51 | | | | | | | | | | | |
| 3D | 213. 1496,62 | 219. 1538,79 | 230. 1616,13 | 240. 1686,37 | 251. 1762,70 | 266. 1869,03 | 281. 1974,44 | 300. 2107,95 | 316. 2220,36 | 330. 2318,79 | 345. 2424,09 | 363. 2550,59 | | | | | | | | | |
| 4D | 199. 1398,29 | 206. 1447,46 | 212. 1489,63 | 217. 1524,70 | 222. 1559,87 | 229. 1609,03 | 234. 1644,21 | 240. 1686,37 | 246. 1728,54 | 251. 1762,70 | 257. 1805,78 | 262. 1840,95 | | | | | | | | | |
| 5D | 190. 1335,04 | 197. 1384,21 | 203. 1426,38 | 209. 1468,55 | 214. 1503,62 | 219. 1538,79 | 227. 1595,05 | 233. 1637,21 | 239. 1679,28 | 243. 1707,46 | 247. 1735,53 | 250. 1756,62 | | | | | | | | | |
| 6Dbis | 180. 1264,80 | 186. 1306,97 | 192. 1349,04 | 196. 1377,21 | 201. 1412,29 | 205. 1440,46 | 210. 1475,54 | 214. 1503,62 | 219. 1538,79 | 222. 1559,87 | 226. 1587,95 | 231. 1623,12 | | | | | | | | | |
| 6D | 173. 1215,55 | 176. 1236,63 | 181. 1271,79 | 185. 1299,88 | 189. 1327,96 | 194. 1363,13 | 198. 1391,21 | 203. 1426,38 | 208. 1461,54 | 213. 1496,62 | | | | | | | | | | | |

CALCUL DES DEDUCTIONS POUR COTISATIONS DIVERSES

Sécurité Sociale : Maladie : 2,5 % jusqu'au plafond (2 040 F) + 1 % sur totalité (S. Br + Pr ou H.S. + SF) - Vieillesse : 3 % jusqu'au plafond (2 040 F)
 I.R.C.A.N.T.E.C. : 0,84 % jusqu'au plafond S.S. (2 040 F) : au-dessus de 2 040 F 2,55 % de (S. Br + Pr ou HS - A)
 Capital-décès : 0,15 % de (S. Br + Pr ou HS)
 M.G.E.N. (facultatif) : 2,00 % de T.P. depuis le 1^{er} Janvier 1973

Cette grille annule la grille du B.R.S. N° 145

A = Plafond mensuel des traitements soumis à cotisation de Sécurité Sociale
 S. Br = Salaire brut (figurant au tableau ci-dessus pour la région parisienne)
 P. ou H.S. = Prime ou heures supplémentaires.
 S.F. = Supplément familial de traitement
 T.P. = Traitement principal

Le directeur de la publication : S. SARRAZIN

Imprimé par nos soins, 10 rue de Solferino - Paris 7^e